1941-1945.

Christianiser des enfants juifs

pour les sauver ou par prosélytisme ?

Un dilemme pour certains chrétiens, un abus selon quelques historiens. A l'époque, les déclarations des plus hautes autorités chrétiennes et juives répondent à cette problématique.

Marc-André Charguéraud

En France, à la suite de la déportation de leurs parents, plus de 10 000 jeunes juifs se sont retrouvés seuls. Ils ont été accueillis par des organisations et des familles chrétiennes, laïques ou juives.[1] Ces enfants ont dû s'intégrer à leur nouveau cadre de vie. Le petit juif doit désormais dans de nombreux des cas se comporter, réagir comme un petit chrétien et ses camarades doivent ignorer ses origines juives.[2] C'est le prix de sa sécurité et celui de tous ceux qui l'ont recueilli.[3]

L'enfant doit être entrainé pour que son attitude, ses réflexes, ne le trahissent pas. Ne pas sursauter à l'appel de son ancien prénom, savoir répondre aux questions élémentaires sur son nouveau passé, avoir appris un minimum de rites religieux chrétiens. L'enfant doit apprendre à vivre avec de faux documents, une nouvelle carte d'identité, un faux certificat de baptême. Le problème, c'est d'évaluer où se trouve la césure entre le factice et le réel, entre la comédie et la conviction. L'enfant va-t-il jouer un rôle provisoire et retrouver plus tard ses racines juives ou se fondre dans un moule chrétien où il risque de perdre son judaïsme ?

Le nœud du débat c'est de savoir si l'enfant n'a pas sciemment été conduit vers une conversion formelle par les chrétiens qui l'ont pris en charge ? Pour un pratiquant catholique, il n'y a pas de salut en dehors de la Nouvelle Alliance.[4] Il est essentiel de sauver de l'enfer ce jeune être qui leur a été confié. « La volonté de convertir n'avait d'autre moteur que l'amour du prochain ou la crainte de subir un châtiment immérité pour le cas où ces jeunes âmes n'auraient pas été mises dans le bon chemin ».[5]

L'aumônerie générale israélite, après avoir visité plusieurs maisons d'accueil catholiques et protestantes conclut : « Ces œuvres, si méritoires soient-elles, ne sont qu'un moyen ; le but est la propagande religieuse et le prosélytisme ».[6] Le 13 mars 1942, le président du Consistoire central atténue ce propos. « Jamais le Judaïsme ne pourra être assez reconnaissant de tout ce que font pour nous *sans aucune arrière pensée*, prélats, prêtres, pasteurs et fidèles, catholiques et protestants. Ma gratitude s'adresse spécialement au prince de l'Eglise, compatissant et charitable à toutes nos infortunes... »[7] Ne doit-on pas reconnaitre que les religieux accueillent de jeunes juifs dans leurs établissements, les familles catholiques les hébergent dans leurs foyers avant tout pour les cacher et éviter leur

arrestation ? C'est dans un deuxième temps, après le sauvetage physique qu'ils pensent au salut de l'âme.

La hiérarchie catholique est intervenue de façon claire pour éviter toute dérive. Si un certificat de baptême peut sauver un enfant, l'Eglise doit le délivrer. Mgr Angelo Roncalli qui devint Jean XXIII le recommande. En août 1944, délégué apostolique en Turquie, il fait parvenir à Budapest, encore occupée par les Allemands, des milliers de certificats de baptême destinés à sauver des vies et non à obtenir des conversions.[8] A un membre de la Croix-Rouge hongroise qui souligne que ces documents contrefaits violent la Convention de Genève, Mgr Angelo Rotta, nonce apostolique à Budapest, répond : « Mon fils, vous ne devez pas avoir le moindre problème de conscience, car venir au secours d'un homme ou d'une femme est une vertu. Continuez votre travail pour la gloire de Dieu».[9] C'est ce que firent en 1943 et 1944 les pères de Sion à Paris. Ils baptisaient à tour de bras sans que cela nécessitât une instruction religieuse. La priorité était de sauver des personnes en leur fournissant des certificats de baptême authentiques ».[10] Authentiques dans la forme, ces certificats sont parfaitement faux sur le fond, car ils ne correspondent pas à la moindre conversion.

S'il s'agit de baptêmes qui concrétisent une véritable conversion d'enfants, les instructions des autorités catholiques nationales sont précises. En France les évêques interdisent de baptiser les enfants juifs dans la mesure où on ne peut obtenir l'assentiment des parents.[11] Quelle est la valeur morale d'un assentiment donné dans de telles circonstances ? Quelle mère, quel père, s'ils sont encore là, n'aurait pas été d'accord s'il s'agit de sauver son enfant d'une arrestation funeste ? La prise de position en Belgique est plus stricte. Le cardinal van Roey est catégorique : « Dans une lettre pastorale il interdit formellement pour des raisons morales et spirituelles toute tentative pour faire pression sur les enfants pour qu'ils changent de religion alors qu'ils sont cachés dans des couvents ou d'autres institutions catholiques ».[12] Le pasteur du Chambon-sur-Lignon André Trocmé suit la même ligne. Il écrit : « Pendant l'occupation pas un seul enfant n'a reçu d'enseignement chrétien abusif. Ne pas respecter la conscience des enfants qui nous ont été confiés par des parents quelquefois disparus depuis, c'eût été vraiment un abus. »[13] Ce que rapporte l'abbé Glasberg après la guerre va dans le même sens : « Mgr Théas s'est toujours vivement opposé à la tendance des prêtres et des religieuses qui cherchaient à profiter des circonstances pour faire des conversions parmi les enfants et les adultes qu'ils cachaient ».[14]

Il est certain qu'il y eut des conversions abusives. Leur ampleur varie suivant les historiens. Pour l'historien Maurice Rajsfus « des centaines, peut-être des milliers d'enfants juifs seront convertis, pas seulement pour assurer leur protection ».[15] L'historienne Sabine Zeitoun reste dans un flou prudent des chiffres, mais s'en explique lorsqu'elle écrit : « On établira sans conteste qu'un grand nombre d'enfants, dont le chiffre est difficile à évaluer en raison même de la disparition des familles, ont été purement et simplement convertis au catholicisme ».[16]

Le grand historien de l'Holocauste, Yehuda Bauer, est plus précis. Il constate que « des institutions catholiques ont cherché à convertir des enfants juifs. 100 cas

prouvés existent et il doit y en avoir eu un plus grand nombre (...) Mais dans l'ensemble on peut dire que l'Eglise catholique ne fit pas un mauvais usage de cette possibilité ».[17] Georges Garel, un juif, fut en zone sud le principal acteur du sauvetage d'enfants.[18] Son témoignage n'en a que plus de poids. Même si les termes qu'il choisit peuvent sembler excessifs, ils pondèrent de façon pertinente les facteurs en jeu. Après la guerre, il écrit que ces conversions sont « d'une importance absolument négligeable par rapport aux services rendus par les représentants du catholicisme et du protestantisme et aux risques qu'ils acceptaient de courir ». [19] Ce qui n'excuse pas nombre de conversions réalisées au seul nom du salut de l'âme.

La guerre terminée, ces conversions ont souvent constitué un obstacle au retour des enfants au judaïsme. Toutefois, même sans conversion, les liens affectueux tissés entre les adultes et les enfants qui vivent ensemble de longs mois, des années, ont rendu difficile et pénible leur restitution à des membres de leurs familles qui ont survécu. L'« affaire des enfants Finaly » qui a duré de 1945 à 1953, montre jusqu'où ces conflits peuvent hélas mener.[20]

Quel que soit le nombre des conversions, on comprend l'inquiétude des communautés juives. Dans la situation catastrophique qui prévalait, il était essentiel de préserver et d'encourager le judaïsme des jeunes. Ce sont eux qui assureront la continuité de la communauté et le renouveau de la religion juive après la guerre. C'est ce qu'explique un groupe sioniste belge au Centre de Documentation Juive (CDJ) le 28 avril 1944 : « Trop de millions de Juifs ont péri dans cette guerre pour que nous ne cherchions pas à sauver non seulement des êtres humains, mais des enfants juifs pour qu'ils puissent être élevés dans l'esprit national religieux ou laïque, esprit de leurs parents peut-être disparus pour toujours ».

Copyright Marc-André Charguéraud. Genève 2023.

---

[1] Jusqu'à l'occupation de la zone libre en novembre 1942, les organisations juives ont opéré ouvertement, puis clandestinement après. Les difficultés que cela entraîne ont limité les possibilités d'accueil sur la durée

[2] A l'époque, même dans les institutions laïques, les Français sont catholiques dans leur grande majorité.

[3] L'hébergement d'un Juif non déclaré était passible d'emprisonnement.

[4] Il faudra attendre Vatican II en 1965 pour que cette position soit modifiée : « Dieu le salut de tous ».

[5] RAJSFUS, p. 114.

[6] DUQUESNE, p. 289.

[7] *IBID.*

[8] MORS, p. 366.

[9] GRAHAM et LICHTEN, p. 35. Contrefaits, ils ne correspondaient pas à une conversion.

[10] RAJSFUS, p. 128.

[11] ZEITOUN,. p. 206.

[12] DEQUETER, in MICHMAN, p.238.

[13] LATOUR, p. 135.

[14] RAJSFUS, p. 310. L'abbé Glasberg un des fondateurs des Amitiés chrétiennes. Mgr Théas évêque de Montauban.

[15] *IBID,*, p. 12.

[16] ZEITOUN, p. 189. Evaluation d'autant plus difficile que la limite entre conversions formelles et simulées est impossible à établir.

[17] BAUER 1981, p. 249.

[18] George Garel fut le directeur du sauvetage des enfants juifs au sein de l'Oeuvre de Secours aux Enfants.

[19] RAJFUS, p. 318.

[20] Voir « Affaire Finally » sur internet. Les enfants n'ont été baptisés qu'en 1948.